RESUME NON TECHNIQUE DU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER
Multi-classement des cellules et construction de la tranche C

SOGIDEF – Site C.L.D
CHAULNES

Fait à Douai, le 10 janvier 2017

Référence GFDA15.16407 – Révision B

Cette version annule et remplace la version GFDA 15.16407 du 25 mai 2016

Ce dossier de demande d'autorisation d'exploiter a été réalisé en collaboration avec le bureau d'étude GEOSAN.

www.geosan.be | www.geosan.fr
B-8870 **IZEGEM** B. Vandenbogaerdelaan 42 **T** 051 33 53 00 | B-1040 **BRUSSELS** Square Dr. J. Joly 4 **T** 02 644 05 64
B-5032 **GEMBLOUX** Rue Phocas Lejeune 25 **T** 081 51 04 20 | F59500 **DOUAI** 200, rue Pilâtre de Rozier **T** (0)3 27 08 70 80
BE 0438 544 126 | **RCS Douai** 451 899 090 | **IBAN** BE 89 4724368401 85 | **BIC** KREDBEBB | **Succursale de Geosan** B - 8870 Izegem

SOMMAIRE DETAILLE

1 PRESENTATION GENERALE 4

1.1 RAPPEL DU CONTEXTE 4
1.2 LOCALISATION DU SITE 5
1.3 JUSTIFICATION DU PROJET 5
1.4 INVENTAIRE REGLEMENTAIRE DE LA SITUATION PROJETEE 6

2 ETUDE D'IMPACT 7

3 ETUDE DES DANGERS 13

3.1 IDENTIFICATION DES POTENTIELS DE DANGERS 13
3.2 SYNTHESE DE L'ANALYSE PRELIMINAIRE DES RISQUES 14
3.3 SYNTHESE DE L'ANALYSE DETAILLEE DES RISQUES 20
3.4 DEPLOIEMENT DES MOYENS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE 20
3.4.1 Moyens internes 20
3.4.2 Besoins en eaux 20
3.4.3 Ressources en eaux du site 21
3.4.4 Confinement des eaux d'extinction 21
3.4.5 Détection incendie 22
3.5 CONCLUSION 22

1 PRESENTATION GENERALE

1.1 RAPPEL DU CONTEXTE

L'exploitation de l'entrepôt logistique constitué de 7 cellules localisé sur le site C.L.D Chaulnes est régie par l'arrêté préfectoral du 27 mai 2004.

SOGIDEF, filiale mère de C.L.D, a absorbé C.L.D depuis le 31/12/2015 et a repris l'exploitation de l'entrepôt de Chaulnes depuis le 01 janvier 2016.

Le présent dossier de demande d'autorisation concerne :

- L'aménagement du site inhérent à la construction de la tranche C de l'entrepôt faisant passer le nombre de cellules de 7 à 9 et le régime Installations Classées pour la Protection de l'Environnement au titre de la rubrique 1510 de l'enregistrement à l'autorisation ;
- L'extension des catégories de produits susceptibles d'être entreposés dans les différentes cellules (en particulier les cellules existantes qui font déjà l'objet d'une autorisation d'exploiter).

Le projet constituera un ensemble :

- De deux cellules de stockage représentant une surface de 10 329 m² ainsi que d'un bureau et d'un nouveau local de charge représentant une puissance maximale de 40 kW;
- La création de cours de quai poids lourds;
- La création d'un parking Véhicules Légers supplémentaire adapté aux effectifs de l'extension ;
- La mise en place d'une citerne (bâche souple) de réserve incendie hors sol à proximité du parking Véhicules Légers créé avec aire d'aspiration devant la citerne ;
- La création d'une voie pompiers sur la périphérie de l'extension et élargissement de la voie pompiers en arrière de la tranche B.
- La création d'une nouvelle voie d'accès pour les pompiers avec un nouvel accès au terrain en limite Est sur la rue de Nesles ;
- La création d'aire de stationnement pour les pompiers au droit de chaque recoupement coupe-feu des cellules B et C ;
- Le bassin d'infiltration existant situé sur l'emprise de l'extension sera remplacé par un nouveau bassin de tamponnement et d'infiltration. Ce dernier sera aménagé en limite Nord Est du terrain ;
- Une surface de 26 600 m² d'espaces verts. Ceux-ci seront engazonnés sur les parties à proximité des voiries et des bâtiments. Le reste sera laissé à l'état naturel.

1.2 LOCALISATION DU SITE

L'entrepôt de SOGIDEF se situe sur la commune de Chaulnes (cf Figure 1).

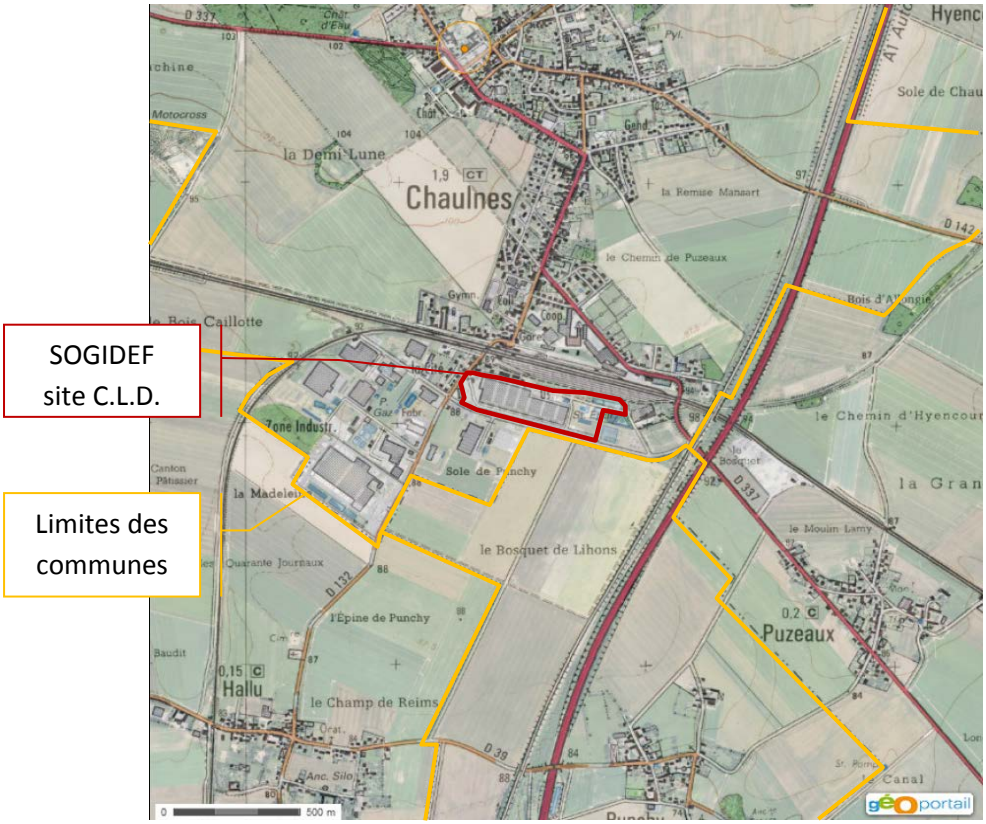

Figure 1 : Localisation du site

Le périmètre d'étude défini correspond au rayon d'affichage et d'enquête publique et est lié au classement futur du site sous le régime d'autorisation pour la rubrique 2662, soit 2 km.

1.3 JUSTIFICATION DU PROJET

SOGIDEF souhaite, à travers la construction d'une nouvelle tranche et le multi-classement des cellules (existantes et nouvelles), proposer à ses clients locataires une surface d'entrepôts plus importante mais également offrir la possibilité de stocker une grande variété de produits (produits de grande distribution, produits divers pour l'industrie et la grande consommation) et non uniquement des produits de grande distribution.

L'entrepôt actuel bénéficie d'une position géographique avantageuse :

- La localisation de l'entrepôt permet de desservir à la fois la région des Hauts de France ainsi que le nord de la région parisienne ;
- L'entrepôt se situe dans une zone industrielle proche des grands axes routiers, telles que l'autoroute A1, l'autoroute A29, ainsi que les routes départementales D337 et D1017 ;
- La localisation de l'entrepôt offre également la possibilité d'une desserte ferroviaire par raccordement direct à la gare de Chaulnes (gare SNCF de triage).

1.4 INVENTAIRE REGLEMENTAIRE DE LA SITUATION PROJETEE

En application de la législation des Installations Classées pour l'Environnement, le classement réglementaire du site est le suivant :

- Rubrique 1510 – Stockage de matériaux et produits combustibles en entrepôt couvert – Autorisation ;
- Rubrique 1530 – Dépôt de papier, carton ou matériaux combustibles analogues – Enregistrement ;
- Rubrique 1532 – Dépôt de bois sec ou matériaux combustibles analogues, y compris les produits finis conditionnés – Autorisation ;
- Rubrique 2662 – Stockage de polymères (matières plastiques, caoutchouc, élastomères, etc.) – Autorisation ;
- Rubrique 2663.1 – Stockage de pneumatiques et produits dont 50% au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères à l'état alvéolaire – Autorisation
- Rubrique 2663.2 – Stockage de pneumatiques et produits dont 50% au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères - Enregistrement
- Rubrique 2925 – Atelier de charge d'accumulateurs - Déclaration

2 ETUDE D'IMPACT

L'entrepôt objet du présent dossier est implanté sur la commune de Chaulnes depuis 2001.

Le projet de développement de l'entrepôt existant concerne la partie Est du site, actuellement non occupée.

La superficie du projet se répartie selon les surfaces suivantes :

- Bâtiments : les nouvelles cellules C1 et C2 représentent une surface au sol de 10 329 m², un nouveau bureau de 222 m², un local de charge de 303 m² ;
- Un nouveau parking Véhicules Légers (50 places) d'une surface au sol de 1 172 m² ;
- Une nouvelle aire de chargement déchargement en façade Sud des nouvelles cellules totalisant une surface de 1 528 m² ;
- La nouvelle réserve incendie ainsi que son aire d'aspiration correspondant à 103 m².

L'entrepôt est entouré d'infrastructures routières et ferroviaires, d'une zone d'habitations, d'autres sites industriels et de parcelles agricoles.

Les tableaux suivants présentent les principales mesures adoptées par SOGIDEF afin d'éviter, de réduire ou de compenser son impact sur l'environnement.

Ils reprennent pour les différents volets (eau, air, trafic, bruit, etc.) les caractéristiques du projet ainsi que les mesures d'évitement, de compensation ou de réduction associées. La dernière colonne du tableau précise le différentiel entre les impacts actuel du site et les impacts de la situation projetée :

0 : impact inchangé ;

↑ : Augmentation non significative de l'impact environnemental ;

↑↑ : Augmentation significative de l'impact environnemental ;

↓ : Diminution non significative de l'impact environnemental ;

↓↓ : Diminution significative de l'impact environnemental.

Thème	Caractéristique de l'installation	Mesures de prévention	Différence par rapport à la situation actuelle
Intégration dans le paysage	La construction des nouvelles cellules de la tranche C se fera au sein des limites de propriété du site SOGIDEF (pas d'extension géographique du site). Les espaces verts représenteront une surface de 26 600 m², soit 28% de la surface totale du site.	Les matériaux et couleurs ont été choisis de manière à assurer une homogénéité par rapport à l'existant. Les façades des cellules de stockage seront en bardage métallique en pose horizontale gris clair métallisé. Le local de charge et le bâtiment administratif seront recouverts de bardage métallique gris anthracite. Le bureau sera habillé de bardage bois de teinte naturelle sur les façades Est, Ouest et Sud. Un auvent brise soleil en bardage métallique de teinte blanche sera mis en place en périphérie des bureaux.	↑
Milieu naturel	Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique les plus proches de l'entrepôt se situent à 9 km. Aucune zone Natura 2000 ne se trouve dans le périmètre d'étude défini (rayon d'affichage = 2 km), la zone Natura 2000 la plus proche se situe à 9 km de l'entrepôt. Les modifications apportées au site ne sont pas de nature à modifier la nature et la qualité des rejets du site (rejets aqueux uniquement).	La construction des nouvelles cellules de la tranche C n'est pas à l'origine d'une extension géographique de l'existant (pas de modification des limites de propriété). La localisation du site en zone industrielle ainsi que la proximité des axes routiers constituent des zones de rupture de la continuité écologique.	0
Patrimoine historique	Aucun site inscrit, site classé ou monument historique ne se trouve dans un rayon de 2 km du site (rayon d'affichage)	-	0
Cessation d'activité	Dans l'hypothèse d'une cessation d'activité, la société SOGIDEF remettrait le site dans un état tel qu'il ne présente pas de danger pour l'environnement ou la sécurité des personnes.	L'usage futur du site décidé par l'exploitant est : **industriel**. Les terrains restitués ou vendus devront être compatibles avec les dispositions du Plan Local d'Urbanisme qui s'appliquera.	0

Thème	Caractéristique de l'installation	Mesures de prévention	Différence par rapport à la situation actuelle
Sol	Le projet se situe dans une zone : × Constituée d'argiles et de sables argileux jusqu'à une profondeur d'environ 10 mètres puis de craie ; × Présentant une très faible sismicité. Compte tenu de la nature des activités existantes et des activités futures qui seront identiques à celles en place, l'impact potentiel sur les sols reste relativement limité.	Le sol des nouvelles cellules sera étanche. Au cas où des liquides seraient amenés à être stockés dans ces cellules, des rétentions correctement dimensionnées et adaptées au produit stocké leur seront attribuées ; Les eaux d'extinction incendie seront confinées au niveau des quais ; Les déchets du site seront regroupés dans une zone spécifiquement dédiée, étanche. Des conteneurs spécifiques aux déchets stockés (bennes, etc.) seront utilisés.	0
Eau	**Consommation** : le site est alimenté en eau potable depuis le réseau public de la commune de Chaulnes. La consommation totale d'eau potable du site sera portée à 2 750 m^3/an (consommation moyenne sur 5 ans et construction des nouvelles cellules). **Utilisation** : usage sanitaire, nettoyage des locaux et réalisation de tests périodiques du matériel incendie. **Rejets** : les seuls effluents du site sont les eaux pluviales (voierie et toiture) ainsi que des eaux usées. **Réseau et collecte** : les eaux usées sont dirigées vers la station d'épuration de Chaulnes. Les eaux pluviales sont collectées par un réseau séparatif, elles sont dirigées vers un bassin de tamponnement et d'infiltration.	Mise en place d'un séparateur d'hydrocarbures supplémentaire assurant la gestion des nouvelles eaux pluviales de voierie. Le site dispose déjà d'un séparateur hydrocarbures qui traite les eaux de voierie de l'existant. Plusieurs vannes d'obturation seront mises en place en amont des séparateurs hydrocarbures présents sur le site afin d'éviter qu'une éventuelle source de pollution ne puisse se retrouver dans le bassin d'infiltration. Ces vannes sont asservies au système de détection incendie. Un curage régulier des séparateurs d'hydrocarbures, du bassin d'infiltration ainsi que du réseau de collecte sera mis en place de manière à limiter tout risque d'inondation lors des périodes de fortes précipitations.	↑

Thème	Caractéristique de l'installation	Mesures de prévention	Différence par rapport à la situation actuelle
Air	La qualité de l'air dans la zone d'étude ne présente pas de dépassement des valeurs réglementaires applicables. Les activités mises en place au niveau de l'entrepôt ne sont pas à l'origine d'émissions canalisées (le chauffage des bureaux étant assuré par des convecteurs électriques). Les sources d'émissions diffuses sont limitées à la circulation des poids lourds et des véhicules légers en extérieur.	L'envol de poussières est limité par le fait que l'ensemble des voieries sera recouvert d'enrobé, les surfaces libres de construction seront engazonnées. Les véhicules en attente de chargement ou déchargement ont pour consigne d'éteindre leur moteur.	↑
Bruit	L'environnement sonore du site est particulièrement marqué: × Trafic ferroviaire au niveau des voies de chemin de fer au nord et à l'est du site ; × Trafic routier au niveau de l'autoroute A1 à l'est du site ; × Activités industrielles et artisanales voisines ; × Présence de zone à émergence réglementée au nord et à l'est du site. Les sources sonores liées aux activités de SOGIDEF sont relatives au trafic des poids lourds et à la circulation de chariots élévateurs. L'exploitation de nouvelles cellules ne modifie pas la nature des sources sonores.	La campagne de mesures des niveaux sonores réalisées en octobre 2015 a mis en évidence que les niveaux sonores repris dans l'arrêté préfectoral du 27/05/2004 ne sont plus adaptés à l'environnement sonore du site (les niveaux de bruit site à l'arrêt sont supérieurs aux valeurs limites). Toutefois, cette campagne montre que les émergences sont conformes. Une nouvelle étude acoustique sera réalisée trois mois après la mise en service des nouvelles cellules de stockage. Le plan de circulation existant sera mis à jour afin d'intégrer les modifications apportées au site SOGIDEF Le trafic des poids lourds sera limité aux heures d'exploitation de l'entrepôt.	↑
Vibrations	L'exploitation des nouvelles cellules de stockage ne sera pas à l'origine d'une nouvelle source de vibrations (relatives au trafic des engins).	Limitation de la vitesse des engins et poids lourds sur site à 30 km/h	↑

Thème	Caractéristique de l'installation	Mesures de prévention	Différence par rapport à la situation actuelle
Trafic	L'exploitation de l'entrepôt actuel nécessite le trafic moyen journalier suivant : 100 Poids Lourds/jour et 70 Véhicules légers/jour. L'exploitation des nouvelles cellules engendre la circulation maximale suivante : 40 Poids Lourds/j et 60 Véhicules Légers/j. Les estimations faites dans le Demande D'Autorisation d'Exploiter initial ayant conduit à l'autorisation d'exploiter le site correspondent en fait au trafic journalier maximal susceptible d'être généré par les activités du site dans la situation projetée, à savoir 180 Poids Lourds /j et de 162 Véhicules Légers /j.	La vitesse de circulation est limitée à 30 km/h ; Le mouvement des poids lourds sur site est limité par le plan de circulation. Ce dernier prévoit notamment que les flux de poids lourds soient séparés des flux de véhicules légers ; Pour la tranche C, l'accès des véhicules légers se fera par la rue Ambroise Paré ; L'implantation de l'entrepôt à proximité des grands axes routiers permet de limiter au maximum possible la traversée des zones d'habitations ; Les livraisons pour l'ensemble du site sont programmées afin d'éviter une concentration de ces dernières.	↑
Déchets	Compte tenu des activités développées sur le site de Chaulnes (activités de logistiques), la nature des déchets issus de cette activité est limitée (déchets de bureaux, déchets d'emballages et palettes vides, boues d'hydrocarbures, etc.).	L'ensemble des déchets produits par la société sont repris par des entreprises agréées ou des centres de tri. Les filières de valorisation énergétiques et matières des déchets seront favorisées. Les boues des séparateurs hydrocarbures seront vidangées et traitées par une société agréée.	0
Odeurs	L'exploitation de l'entrepôt couvert actuel n'est pas à l'origine d'émissions de molécules olfactives persistantes, compte tenu de la nature des produits stockés (non putrescibles) et de leur conditionnement	-	0

Thème	Caractéristique de l'installation	Mesures de prévention	Différence par rapport à la situation actuelle
Risque sanitaire	Les eaux polluées, dans le cadre de la survenue d'un incendie, ne sont pas prises en compte dans cette étude de risque sanitaire s'agissant d'une pollution accidentelle. Les eaux pluviales de voierie et de toiture sont infiltrées à la parcelle. Les seules sources retenues sont les émissions atmosphériques diffuses relatives au trafic présent sur le site ainsi que les émissions sonores. Les substances retenues sont les substances caractéristiques du trafic, à savoir poussières, NOx, SO_2, COVs, O_3, CO. Le calcul des ratios de dangers pour l'inhalation des émissions diffuses et pour les nuisances sonores montrent que les émissions dues au projet ne sont pas en mesure de créer un risque sanitaire pour la population voisine.	-	↑
Energie	La principale source d'énergie nécessaire à l'exploitation de l'entrepôt est l'électricité pour les usages de type éclairage des locaux, recharge des batteries des chariots, chauffage des locaux autres que les cellules de stockage, alimentation des installations de sécurité. L'exploitation des nouvelles cellules ne nécessite pas l'utilisation d'une autre source d'énergie que l'électricité.	Les consommations électriques seront vérifiées régulièrement afin de prévenir toute dérive.	0
Climat	Les principales sources d'émissions de gaz à effet de serre seront liées à l'électricité et au trafic lié à l'activité du site.	Des entretiens et une maintenance régulière sur les installations génératrices de gaz à effet de serre permettront d'éviter une trop grande augmentation des émissions carbone.	0

3 ETUDE DES DANGERS

C.L.D, absorbée par SOGIDEF, souhaite procéder entre autre à l'aménagement sur son site de Chaulnes de 2 nouvelles cellules de stockage (tranche C).

Les produits qui seront à terme entreposés dans les cellules correspondent à des produits de grandes consommations, de produits manufacturés de l'industrie ou de biens d'équipements, produits combustibles sans risque particulier d'un point de vue pollution ou toxicologie.

La seule utilité nécessaire au fonctionnement du site dans la situation actuelle tout comme dans la situation projetée est l'électricité (chariots électriques, chauffage des bureaux par convecteurs électriques, éclairage des locaux, etc.).

3.1 IDENTIFICATION DES POTENTIELS DE DANGERS

L'identification des dangers s'est faite en fonction des activités mises en place sur le site, de la nature des produits stockés ainsi que des mesures de prévention et de protection en place ou envisagées.

Les potentiels de dangers inhérents à l'activité de logistiques du site SOGIDEF sont listés dans le tableau ci-dessous.

Source de dangers	Caractéristiques	Conditions de mise en œuvre	Nature du risque
Matières combustibles (solide)	Inflammable	Stockage en racks dans des cellules de stockage	Incendie
Fumées d'incendie	Toxiques	Fumées issues de l'incendie d'une ou plusieurs cellules de stockage	Dispersion de fumées toxiques
Eaux d'extinction incendie	Dangereuses pour l'environnement	Déversement accidentel des eaux d'extinction incendie dans le milieu naturel	Pollution accidentelle

Tableau 1 : Identification des potentiels de dangers

Les activités développées par SOGIDEF depuis 2001 n'ont fait l'objet d'aucun incident ou accident. L'ensemble des accidents / incidents est consigné sur un registre.

Dans le cadre de la présente étude de dangers, une consultation de la base de données ARIA BARPI a été réalisée pour des activités et des produits stockés similaires à SOGIDEF. L'analyse des incidents recensés a permis de mettre en évidence que le risque prépondérant est l'incendie du stockage de matières combustibles et ses conséquences, à savoir pollution accidentelle du milieu suite à l'écoulement des eaux d'extinction incendie ou la dispersion des fumées toxiques issues d'un incendie.

3.2 SYNTHESE DE L'ANALYSE PRELIMINAIRE DES RISQUES

L'analyse préliminaire des risques a permis d'identifier les accidents majeurs suivants (accidents dont les effets thermiques sortent des limites de propriété du site) :

- Scénario incendie d'une cellule de stockage :
  - Incendie de la cellule C1 ou C2 stockant des produits type 1510 ;
  - Incendie de la cellule C1 ou C2 stockant des produits type 2662 ;
  - Incendie de la cellule A4 stockant des produits type 2662 ;
  - Incendie de la cellule B1 ou B2 ou B3 stockant des produits type 2662.
- Scénario incendie de cellules adjacentes :
  - Incendie de 3 cellules adjacentes B1, B2 et B3 stockant des produits type 2662 ;
  - Incendie de 3 cellules adjacentes A4, B1 et B2 stockant des produits type 2662 ;
  - Incendie de 3 cellules adjacentes B3, C1 et C2 stockant des produits type 2662 ;
  - Incendie de 2 cellules adjacentes C1, C2 stockant des produits type 2662 ;
  - Incendie de 2 cellules adjacentes C1, C2 stockant des produits type 1510 ;

Les cartographies des distances d'effets relatives aux accidents majeurs (accidents ayant des conséquences en dehors des limites de propriété du site) sont reprises ci-dessous.

Cellule C1 ou C2 stockant des produits type 1510
Seuls les flux de 3 kW/m² (Seuil d'Effet Irréversible) en façade Est de la cellule C2 sortent des limites de propriété. La zone touchée correspond à un merlon de stockage de terres. Distance maximale des SEI hors des limites de propriété (façade Est de C2) = 10,4 m

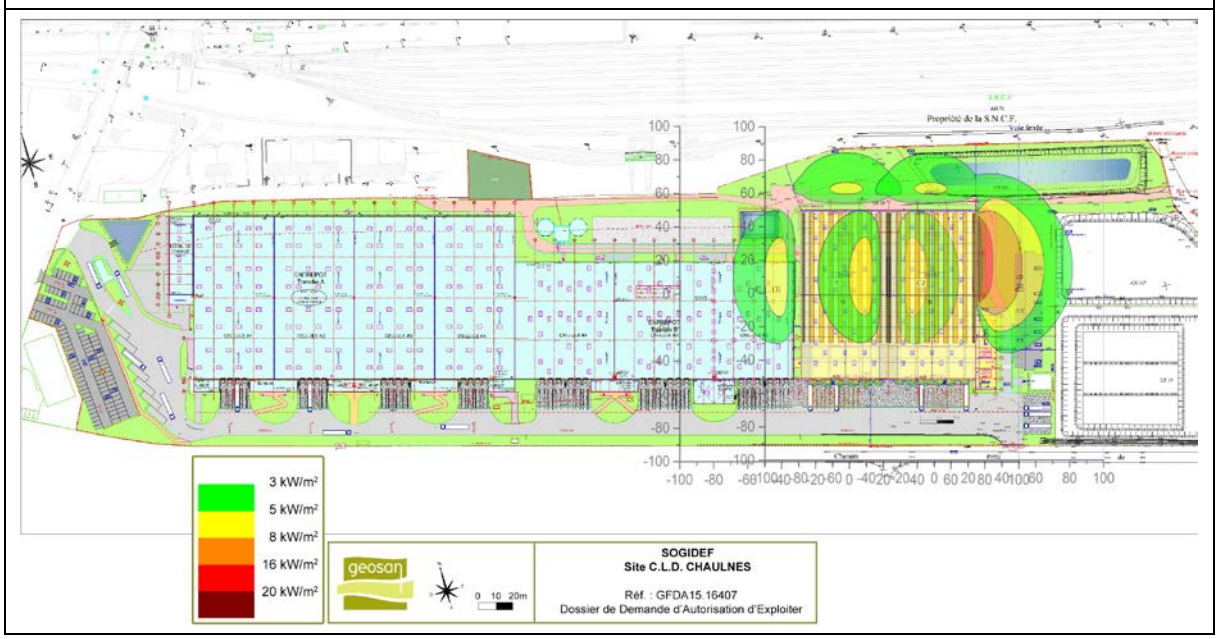

Cellule C1 ou C2 stockant des produits type 2662
Seuls les flux de 3 kW/m² (Seuil d'Effet Irréversible) en façade Est de la cellule C2 sortent des limites de propriété. La zone touchée correspond à un merlon de stockage de terres. Distance maximale des SEI hors des limites de propriété (façade Est de C2) = 10 m

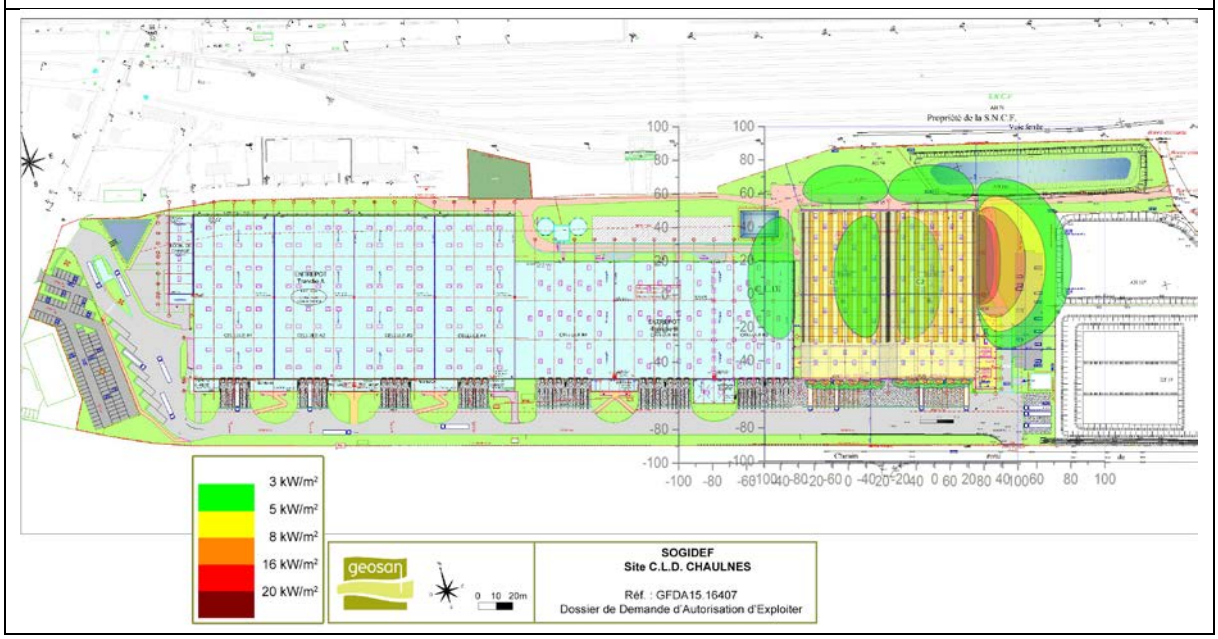

Cellule A4 stockant des produits type 2662
Seuls les flux de 3 kW/m² (Seuil d'Effet Irréversible) en façade Nord sortent des limites de propriété. La zone touchée correspond à un espace enherbé à la fin du chemin latéral (aucune construction n'est concernée). Distance maximale des SEI hors des limites de propriété (façade Nord) = 7,5 m

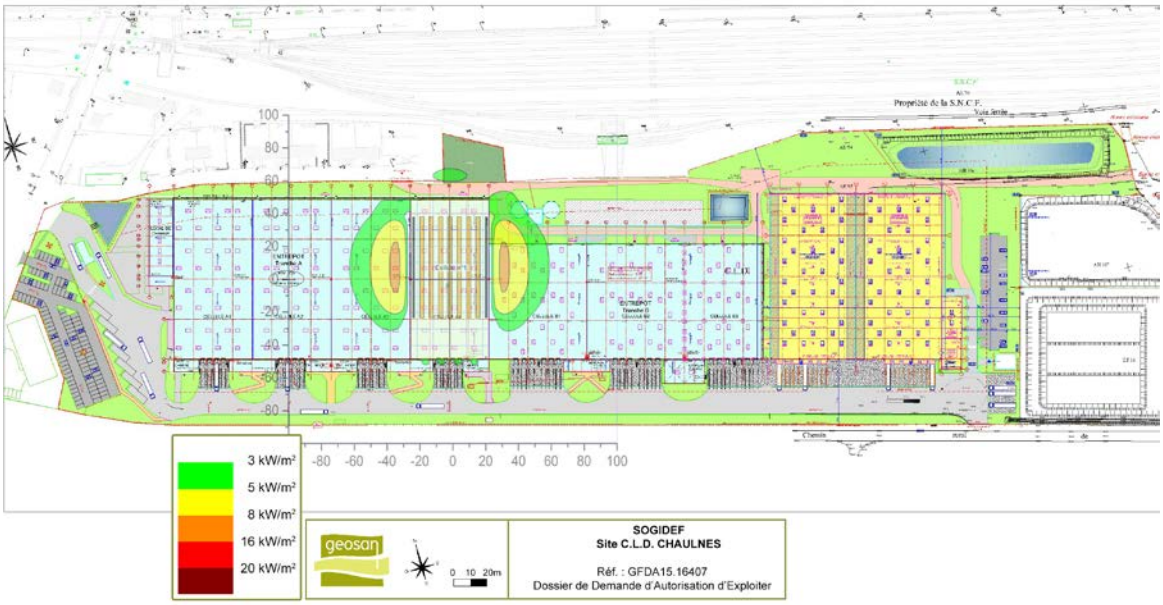

Cellule B1 ou B2 ou B3 stockant des produits type 2662
Seuls les flux de 3 kW/m² (Seuil d'Effet Irréversible) en façade Nord des cellules B1 et B2 sortent des limites de propriété. La zone touchée correspond à des terrains RFF en friche. Distance maximale des SEI de B1 hors des limites de propriété (façade Nord) = 8,3 m Distance maximale des SEI de B2 hors des limites de propriété (façade Nord) = 6,3 m

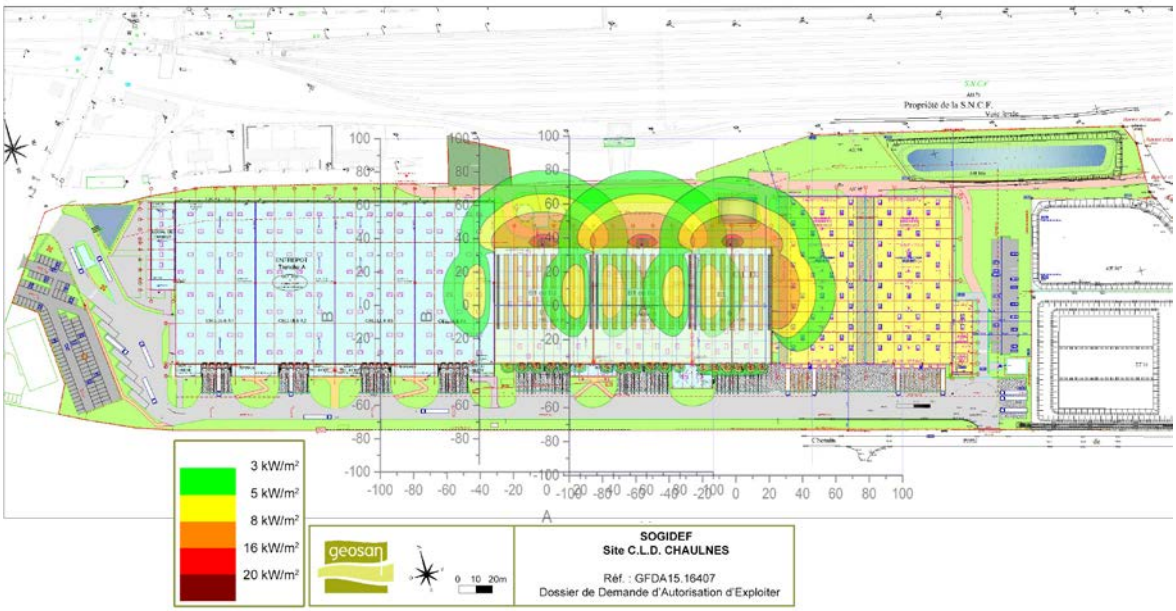

Cellules C1 + C2 stockant des produits type 2662
Seuls les flux de 3 kW/m² (Seuil d'Effet Irréversible) en façade Est de la cellule C2 sortent des limites de propriété. La zone touchée correspond à un merlon de stockage de terres. Distance maximale des SEI hors des limites de propriété (façade Est de C2) = 10 m

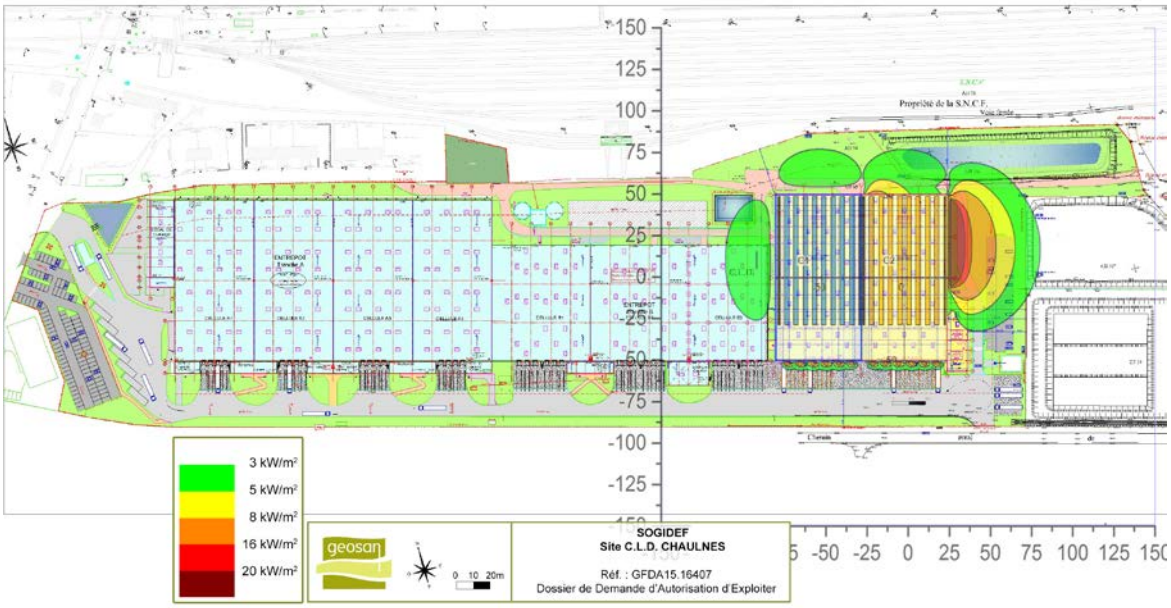

Cellules C1 + C2 stockant des produits type 1510
Seuls les flux de 3 kW/m² (Seuil d'Effet Irréversible) en façade Est de la cellule C2 sortent des limites de propriété. La zone touchée correspond à un merlon de stockage de terres. Distance maximale des SEI hors des limites de propriété (façade Est de C2) = 10 m

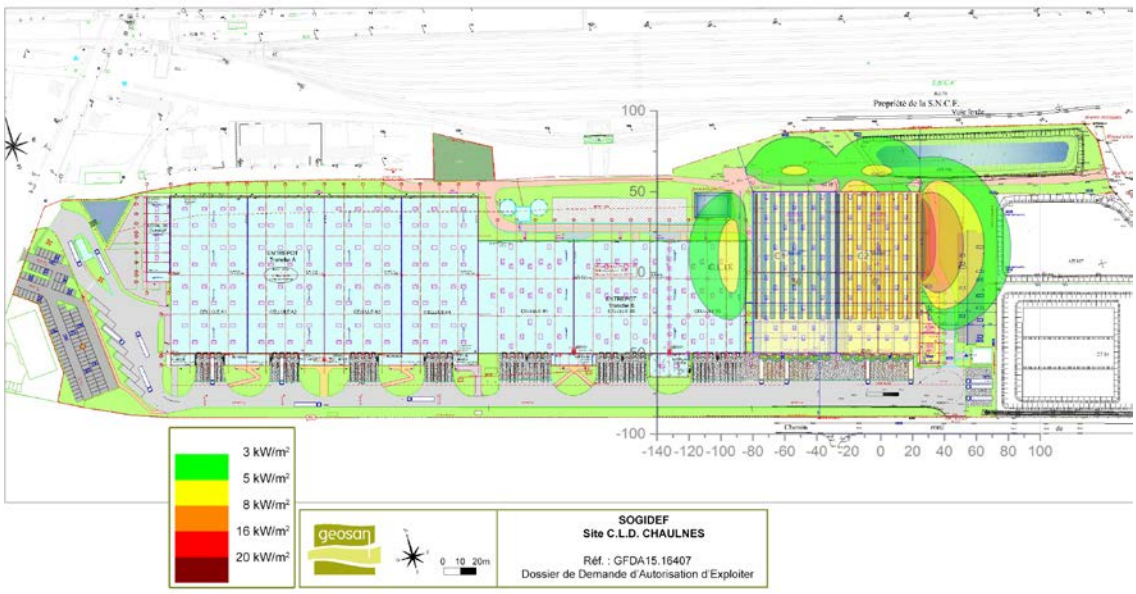

Cellules A4 + B1 + B2 stockant des produits type 2662
Seuls les flux de 3 kW/m² (Seuil d'Effet Irréversible) en façade Nord de la cellule B2 sortent des limites de propriété. La zone touchée correspond à un talus de la propriété SNCF. Distance maximale des SEI hors des limites de propriété (façade Nord de B2) = 14,1 m

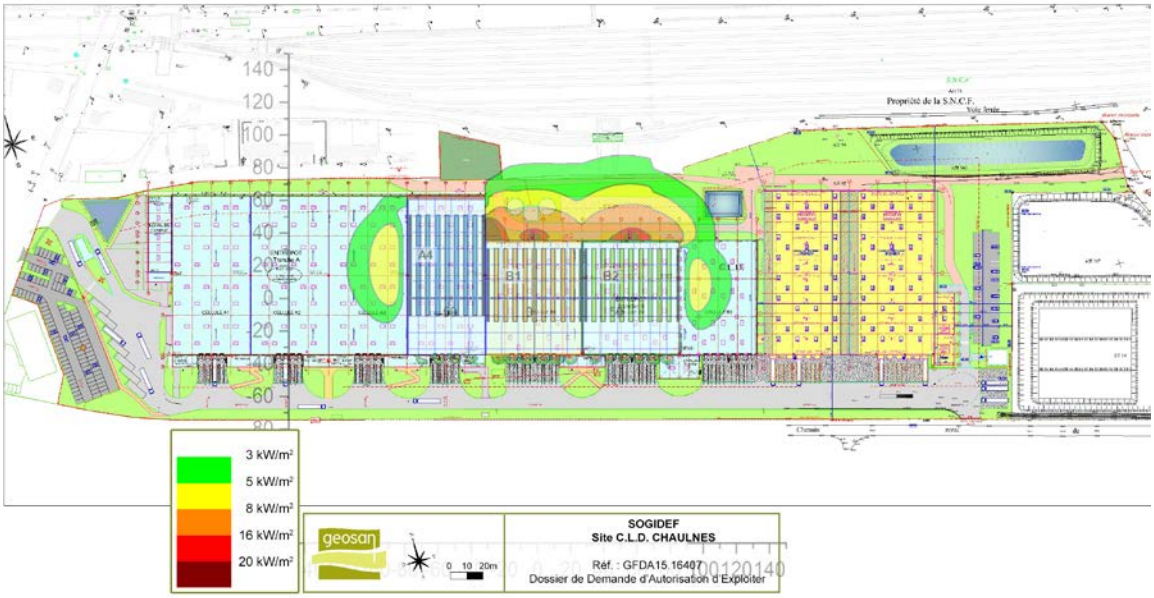

Cellules B1 + B2 + B3 stockant des produits type 2662
Seuls les flux de 3 kW/m² (Seuil d'Effet Irréversible) en façade Nord des cellules B1 et B2 sortent des limites de propriété. La zone touchée correspond à un talus de la propriété SNCF. Distance maximale des SEI hors des limites de propriété (façade Nord de B1) = 12,5 m Distance maximale des SEI hors des limites de propriété (façade Nord de B2) = 6 m

Cellules B3 + C1 + C2 stockant des produits type 2662

Seuls les flux de 3 kW/m² (Seuil d'Effet Irréversible) en façade Est de la cellule C2 sortent des limites de propriété. La zone touchée correspond à un merlon de stockage de terre.

Distance maximale des SEI hors des limites de propriété (façade Est de C2) = 10,6 m

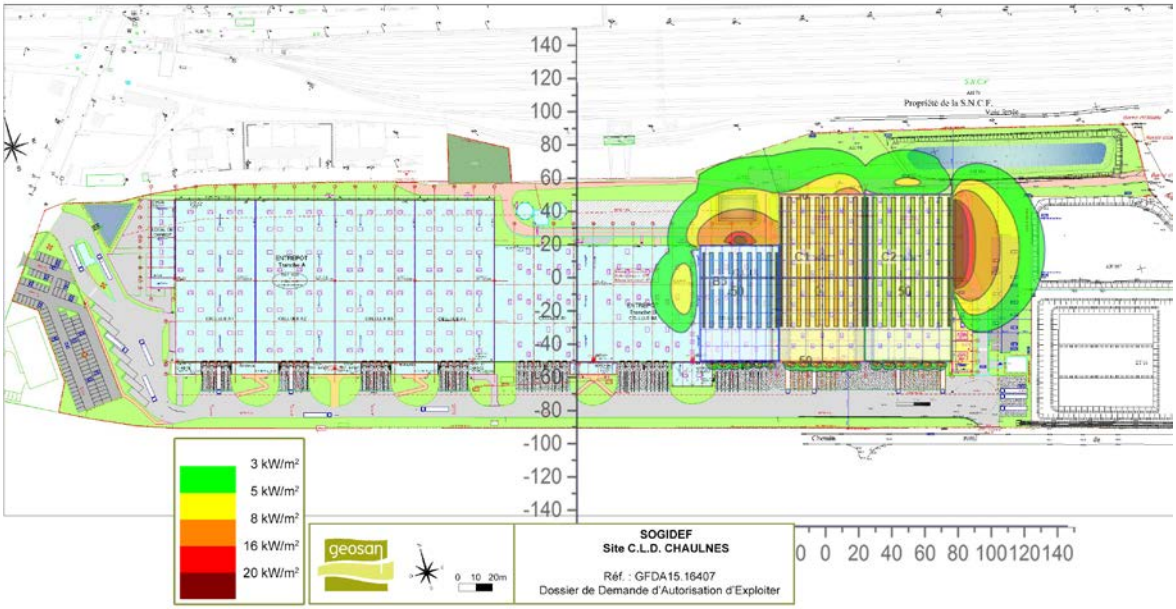

Synthèse des distances maximales (tous scénarii confondus)

3.3 SYNTHESE DE L'ANALYSE DETAILLEE DES RISQUES

L'analyse des risques a permis de mettre en évidence la probabilité d'occurrence et la gravité des conséquences sur les personnes des risques pour chaque installation en prenant en compte les moyens de prévention et de protection.

Ces cotations ont également permis de déterminer l'acceptabilité des risques, combinaison entre la probabilité d'occurrence du phénomène et la gravité des conséquences.

L'ensemble des éléments est regroupé dans le tableau ci-dessous.

Scénario	Probabilité d'occurrence	Gravité	Mesure de Maîtrise des Risques ?
Incendie d'une cellule (I1)	D	Modéré (1)	Risque acceptable
Incendie de cellules adjacentes (I3)	E	Modéré (1)	Risque acceptable
Pollution du milieu (S1)	C	Modéré (1)	Risque acceptable

Tableau 2 : Synthèse de l'analyse détaillée des risques

3.4 DEPLOIEMENT DES MOYENS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

3.4.1 MOYENS INTERNES

Les principaux moyens de prévention sont liés aux dispositions constructives et isolements coupe-feu envisagés pour les nouvelles cellules. Entre autre, le mur séparatif entre C1 et C2 est REI 120 avec dépassement en toiture, le mur commun entre C2 et le local de charge et les bureaux sera également REI 120.

Des moyens de lutte internes seront également mis en place dans les nouvelles cellules de manière à pouvoir maitriser un incendie dès son apparition : détection incendie par les têtes de sprinkler, extinction automatique, extincteurs, Robinets d'Incendie Armés (RIA), formation du personnel, etc.

3.4.2 BESOINS EN EAUX

Les besoins en eau du site ont été mis à jour en tenant compte des nouvelles cellules. Ces besoins en eaux s'élèvent à 240 m^3/h, volume d'eau nécessaire à l'extinction d'une cellule de la tranche A ou d'une cellule de la tranche C.

3.4.3 RESSOURCES EN EAUX DU SITE

Les ressources en eau qui seront présentes sur le site sont reprises dans la figure suivante.

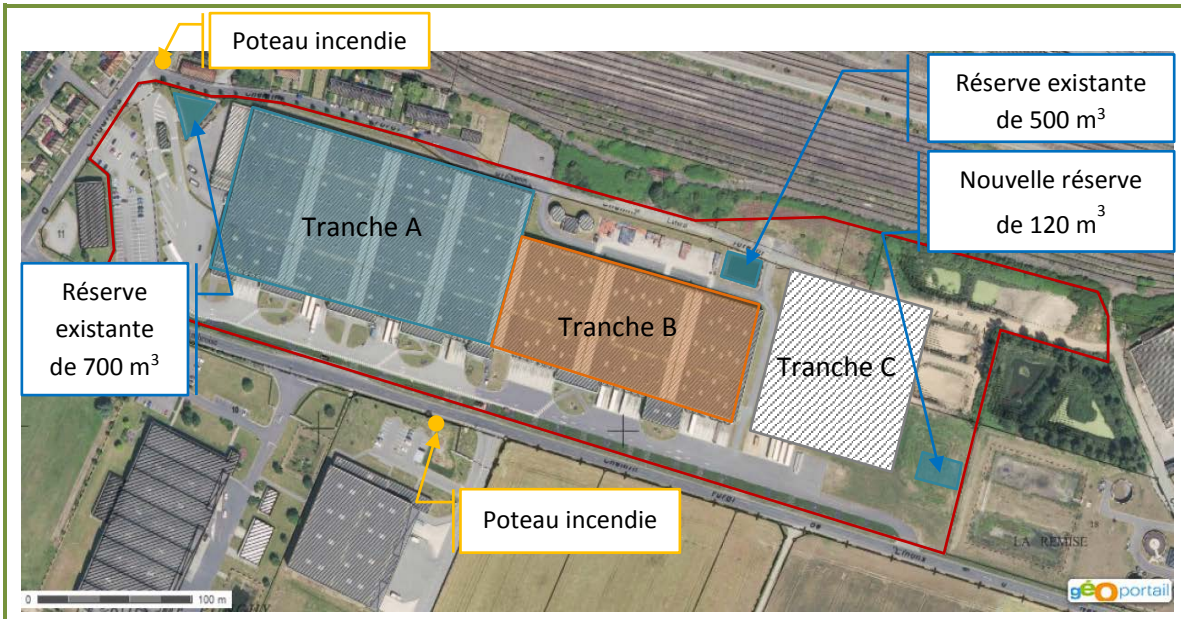

200, rue Pilâtre de Rozier 59500 DOUAI	Numéro de projet : **GFDA15.16407**	Intitulé de l'étude : **DDAE**	0 100 m **Date: Septembre 2015**
	Maître d'Ouvrage: **SOGIDEF**	Nom du site : **C.L.D Chaulnes**	
	Figure 2 : Localisation des ressources en eaux		

L'ensemble des ressources en eau présentes sur site est suffisant pour pallier aux besoins en eaux de 240 m³/h.

3.4.4 CONFINEMENT DES EAUX D'EXTINCTION

Le volume de rétention des eaux d'extinction, déterminé conformément au document D9A, à mettre en place est de 1 239 m³ pour les cellules de la tranche C et de 1 473 m³ pour les tranches A et B.

Les eaux d'extinction incendie seront retenues par l'ensemble des zones de quais mises en commun et par la mise en charge des réseaux de collecte. En effet, au niveau des aires de manœuvre des camions devant les quais des cellules, est présent un caniveau à fente centrale, avec un profil de voierie en V. Les volumes ainsi disponibles sont de 1 386 m³ pour la tranche C et de 1 567 m³ pour les tranches A et B.

4 vannes d'obturation seront présentes au niveau des réseaux de collecte des eaux (vannes situées en amont des séparateurs hydrocarbures et/ou du bassin de tamponnement et d'infiltration) afin d'éviter que les eaux d'extinction incendie ne puissent se retrouver au niveau du bassin de tamponnement et d'infiltration.

3.4.5 DETECTION INCENDIE

Le système de détection incendie est conforme à la règle APSAD R7, aux normes AFNOR ainsi qu'aux exigences du code du travail.

3.5 CONCLUSION

Le niveau de risque des scénarii envisagés est considéré comme acceptable au regard :

- De la nature des terrains affectés par les effets thermiques (seuls les seuils d'effets irréversibles sortent des limites de propriété) ;
- Des mesures compensatoires de prévention et de protection existants ;
- De la protection des installations et équipements internes sensibles en vue d'éviter les effets dominos sur le site même ;
- Des mesures d'intervention internes et extérieures.